

du lundi 2 novembre 2015

Budget supplémentaire

Le conseil adopte le budget supplémentaire de l'exercice 2015 de la commune qui s'élève à 10 891 020€ dont 2 023 999€ en fonctionnement et 8 867 022€ en investissement.

2 absentions : EELV, NPA

Mutualisation avec Tour(s)plus

La réforme territoriale (loi du 16/12/10) oblige, pour le 31 décembre 2015, les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à rédiger un schéma relatif aux **mutualisations** possibles entre les services de l'EPCI (pour nous la communauté d'agglomération Tour(s)plus) et les services de la commune. L'**objectif** de la mutualisation est de **réaliser des économies d'échelle** tout en garantissant la **qualité de service** pour l'utilisateur. Le conseil émet un avis favorable au projet de **schéma** de mutualisation de Tour(s)plus, qui propose une mutualisation « **à la carte** » permettant à chaque commune de choisir les services qu'elle souhaitera mutualiser.

Il réaffirme toutefois sa volonté d'être associé et impliqué à tous les échelons de sa mise en œuvre. Il souhaite que soit intégrée une étude concernant une mutualisation des services de l'eau potable ; et que la démarche s'appuie sur les principes du développement durable.

Unanimité

Coopération intercommunale, nouvelle carte départementale

Le Schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) instauré avec la loi du 07/08/15 doit être arrêté avant le 31 mars 2016. Ce dernier propose la stabilité du périmètre actuel de la communauté d'agglomération Tour(s)plus qui compte de l'ordre de 300 000 habitants.

Des regroupements vont toutefois intervenir dans d'autres communautés de communes du département, avec notamment la création de deux nouvelles grosses intercommunalités autour de Loches et de Chinon.

Le conseil émet un avis défavorable au schéma départemental de coopération intercommunal du fait de la création de ces deux intercommunalités

disproportionnées. La carte des nouveaux découpages peut être consultée sur le site de la préfecture d'Indre-et-Loire www.indre-et-loire.pref.gouv.fr

14 absentions : 11 PS, LR, EELV, NPA

Tarifs des salles en 2016

A compter du 1^{er} janvier 2016, les tarifs de location de salles vont augmenter de l'ordre de 2%.

- **Salle des fêtes** : gratuité une fois dans l'année pour les associations de Saint-Pierre-des-Corps. Puis les tarifs varient de 270€ à 1500€ selon les cas (configuration de la salle, etc.). Décorations florales : de 3,10€ à 13,8€ l'unité – selon la composition demandée.

- **Salle Joliot-Curie, plutôt orientée fêtes de familles** : de 188€ la journée (9h-4h) en semaine à 310€/jour le samedi, dimanche ou jour férié, 492€ le week-end de 2 jours, et 703€ les trois jours (week-end + 1 jour férié).

- **Salles de la Médaille** : gratuité une fois dans l'année pour les associations de Saint-Pierre-des-Corps, puis de 56€ à 133€ selon le temps et la formule.

- **Salles d'associations du passage Chabrier** : forfait annuel de 51€ pour les associations.

Unanimité

Archives

Le conseil prend acte des dons et legs aux archives municipales depuis juillet 2014, représentant 71 documents et 9 objets.

Bibliothèque

La ville sollicite une subvention à hauteur de 7 726€ auprès de la Direction des affaires culturelles de la Région Centre afin de participer au renouvellement du matériel informatique (ordinateurs et logiciels) de la bibliothèque qui est devenu obsolète.

Unanimité

« Boutchou services »

La ville renouvelle sa convention d'une durée de 3 ans avec l'association CISPEO pour l'action « Boutchou services » qui propose un accueil des jeunes enfants sur des horaires atypiques en complément des modes de garde existant pour des familles en situation socio-économique fragiles. Le montant maximal de la participation de la ville est fixé à 5 000€.

Unanimité

Radio Saint-Pierre Express

Une convention est signée avec l'association « Les Amis de la Radio » (Tours), pour un montant de 2 500€, pour la mise en œuvre technique de la Semaine de la radio « Saint-Pierre Express » organisée par le service municipal de la jeunesse du 14 au 18 décembre au centre culturel.

Unanimité

Centre municipal de santé

Le conseil autorise les recettes relevant de la participation des usagers aux soins prodigués par les personnels infirmiers et ne relevant pas de la nomenclature générale des actes professionnels. Le tarif applicable est de 7€ par passage. Un devis sera fourni à l'utilisateur.

Unanimité

Projet de logements

La ville établit une promesse de vente à la société CIRMAD pour la vente de terrains sur la ZAC Gare : 3937m² rue des Ateliers au prix de 486 932,60€, et de 845m² rue Pierre-Sémeard pour 99 147,40€. Un programme de 49 logements sur trois bâtiments est en projet sur ces terrains. Le promoteur prendra à sa charge la démolition des biens existant sur le site.

3 contre : 2 LR, EELV / 11 abstentions : 10 PS, NPA

Pour ce faire, la ville déclassifie 66m² du domaine public répartis dans l'ancienne rue des Ateliers ainsi que sur la parcelle accueillant un petit parking à l'extrémité de la rue Jules-Guesde.

Abstention : EELV

Rue de la Galboisière

Dans le cadre d'une opération immobilière – construction de bureaux – la ville cède un ensemble de parcelles rue de la Galboisière, voie ouverte à la circulation publique. Le conseil décide donc de soumettre à une enquête publique le déclassement du domaine public routier communal de la partie de la rue de la Galboisière concernée.

Unanimité

Illuminations

La commune sollicite une subvention à Tour(s)plus à hauteur de 6 000€ pour le financement des illuminations de fin d'année.

Unanimité

du lundi 2 novembre 2015

Budget supplémentaire

Le conseil adopte le budget supplémentaire de l'exercice 2015 de la commune qui s'élève à 10 891 020€ dont 2 023 999€ en fonctionnement et 8 867 022€ en investissement.

2 absentions : EELV, NPA

Mutualisation avec Tour(s)plus

La réforme territoriale (loi du 16/12/10) oblige, pour le 31 décembre 2015, les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à rédiger un schéma relatif aux **mutualisations** possibles entre les services de l'EPCI (pour nous la communauté d'agglomération Tour(s)plus) et les services de la commune. L'**objectif** de la mutualisation est de **réaliser des économies d'échelle** tout en garantissant la **qualité de service** pour l'utilisateur. Le conseil émet un avis favorable au projet de **schéma** de mutualisation de Tour(s)plus, qui propose une mutualisation « **à la carte** » permettant à chaque commune de choisir les services qu'elle souhaitera mutualiser.

Il réaffirme toutefois sa volonté d'être associé et impliqué à tous les échelons de sa mise en œuvre. Il souhaite que soit intégrée une étude concernant une mutualisation des services de l'eau potable ; et que la démarche s'appuie sur les principes du développement durable.

Unanimité

Coopération intercommunale, nouvelle carte départementale

Le Schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) instauré avec la loi du 07/08/15 doit être arrêté avant le 31 mars 2016. Ce dernier propose la stabilité du périmètre actuel de la communauté d'agglomération Tour(s)plus qui compte de l'ordre de 300 000 habitants.

Des regroupements vont toutefois intervenir dans d'autres communautés de communes du département, avec notamment la création de deux nouvelles grosses intercommunalités autour de Loches et de Chinon.

Le conseil émet un avis défavorable au schéma départemental de coopération intercommunal du fait de la création de ces deux intercommunalités

disproportionnées. La carte des nouveaux découpages peut être consultée sur le site de la préfecture d'Indre-et-Loire www.indre-et-loire.pref.gouv.fr

14 absentions : 11 PS, LR, EELV, NPA

Tarifs des salles en 2016

A compter du 1^{er} janvier 2016, les tarifs de location de salles vont augmenter de l'ordre de 2%.

- **Salle des fêtes** : gratuité une fois dans l'année pour les associations de Saint-Pierre-des-Corps. Puis les tarifs varient de 270€ à 1500€ selon les cas (configuration de la salle, etc.). Décorations florales : de 3,10€ à 13,8€ l'unité – selon la composition demandée.

- **Salle Joliot-Curie, plutôt orientée fêtes de familles** : de 188€ la journée (9h-4h) en semaine à 310€/jour le samedi, dimanche ou jour férié, 492€ le week-end de 2 jours, et 703€ les trois jours (week-end + 1 jour férié).

- **Salles de la Médaille** : gratuité une fois dans l'année pour les associations de Saint-Pierre-des-Corps, puis de 56€ à 133€ selon le temps et la formule.

- **Salles d'associations du passage Chabrier** : forfait annuel de 51€ pour les associations.

Unanimité

Archives

Le conseil prend acte des dons et legs aux archives municipales depuis juillet 2014, représentant 71 documents et 9 objets.

Bibliothèque

La ville sollicite une subvention à hauteur de 7 726€ auprès de la Direction des affaires culturelles de la Région Centre afin de participer au renouvellement du matériel informatique (ordinateurs et logiciels) de la bibliothèque qui est devenu obsolète.

Unanimité

« Boutchou services »

La ville renouvelle sa convention d'une durée de 3 ans avec l'association CISPEO pour l'action « Boutchou services » qui propose un accueil des jeunes enfants sur des horaires atypiques en complément des modes de garde existant pour des familles en situation socio-économique fragiles. Le montant maximal de la participation de la ville est fixé à 5 000€.

Unanimité

Radio Saint-Pierre Express

Une convention est signée avec l'association « Les Amis de la Radio » (Tours), pour un montant de 2 500€, pour la mise en œuvre technique de la Semaine de la radio « Saint-Pierre Express » organisée par le service municipal de la jeunesse du 14 au 18 décembre au centre culturel.

Unanimité

Centre municipal de santé

Le conseil autorise les recettes relevant de la participation des usagers aux soins prodigués par les personnels infirmiers et ne relevant pas de la nomenclature générale des actes professionnels. Le tarif applicable est de 7€ par passage. Un devis sera fourni à l'utilisateur.

Unanimité

Projet de logements

La ville établit une promesse de vente à la société CIRMAD pour la vente de terrains sur la ZAC Gare : 3937m² rue des Ateliers au prix de 486 932,60€, et de 845m² rue Pierre-Sémard pour 99 147,40€. Un programme de 49 logements sur trois bâtiments est en projet sur ces terrains. Le promoteur prendra à sa charge la démolition des biens existant sur le site.

3 contre : 2 LR, EELV / 11 abstentions : 10 PS, NPA

Pour ce faire, la ville déclassifie 66m² du domaine public répartis dans l'ancienne rue des Ateliers ainsi que sur la parcelle accueillant un petit parking à l'extrémité de la rue Jules-Guesde.

Abstention : EELV

Rue de la Galboisière

Dans le cadre d'une opération immobilière – construction de bureaux – la ville cède un ensemble de parcelles rue de la Galboisière, voie ouverte à la circulation publique. Le conseil décide donc de soumettre à une enquête publique le déclassement du domaine public routier communal de la partie de la rue de la Galboisière concernée.

Unanimité

Illuminations

La commune sollicite une subvention à Tour(s)plus à hauteur de 6 000€ pour le financement des illuminations de fin d'année.

Unanimité